

# Les embûches de la décollectivisation

*Au Cambodge, la redistribution des terres après la collectivisation khmer rouge puis vietnamienne, n'a pas empêché les inégalités sociales dans les campagnes. Illustrations à travers l'histoire de trois familles paysannes dans un district proche de la capitale.*

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la société cambodgienne était organisée autour d'un État tributaire centralisé ayant à sa tête le roi, contrôlant toutes les terres du royaume. Les communautés rurales avaient accès aux terres agricoles contre le versement d'un tribut collectif payable en nature et en travail. L'administration était confiée à des mandarins à qui étaient attribués en concession de grands domaines pour rémunérer leur fonction.

En 1884, avec le protectorat français, le droit de propriété individuelle des terres est instauré. Le tribut collectif est remplacé par un impôt par tête et des taxes sur les produits agricoles... L'obtention d'un titre foncier sur les terres défrichées ou exploitées régulièrement devient possible.

Les demandes d'enregistrement sont plus nombreuses sur les berges. La terre devient une valeur échangeable; un marché foncier se met en place, renforçant le pouvoir économique des commerçants. Celui des mandarins est également conforté : ils lèvent les impôts et gèrent leurs grandes propriétés.

Les conditions de vie des paysans se dégradent. Ils sont soumis à une forte imposition de leur production. L'accès au capital est limité par la pratique de l'usure. L'artisanat local est ruiné par l'importation de produits manufacturés. La répartition des terres est inégalitaire : en 1950, 20 % de la population rurale n'avait pas accès à la terre alors que la frange minoritaire d'usuriers-commerçants possédait des propriétés de 10 ha. L'exploitation agricole

moyenne, en zone de berge, a une superficie qui ne dépasse pas un hectare (voir graphique).

En 1975, avec l'arrivée au pouvoir des Khmers rouges, est instaurée la collectivisation totale de tous les moyens de production : terre, travail, capital, attelage. Elle s'accompagne d'une standardisation des pratiques agricoles, d'une



## Le Cambodge

• **10,6 millions d'habitants** (540 000 à Phnom Penh). 181 000 km<sup>2</sup>. 59 habitants au km<sup>2</sup>

### • Quelques dates :

1863 : Protectorat français

1953 : Indépendance.

1975 : Arrivée au pouvoir des Khmers rouges de Pol Pot.

Génocide de plusieurs millions de personnes

1979 : Invasion par le Vietnam

1991 : Accords de paix

• **Pauvreté** : Espérance de vie : 51 ans; taux de mortalité infantile : 117‰.

206<sup>e</sup> rang mondial pour le niveau de vie de sa population (PNB par habitant).

• **L'agriculture occupe 60 %** de la population active et 45 % du produit national brut.

17 % des terres sont cultivées

• **La production de riz** (70 % des terres cultivées) s'est effondrée ces dernières années, provoquant une disette. Le Cambodge produit également de l'hévéa.

Source : Atlasco du Monde 1997, éditions EOC.

politique de grands travaux hydro-agricoles et de l'exode forcé, tristement célèbre, des habitants de la capitale chargés de participer aux « travaux collectifs ».

En 1979, l'invasion du pays par le Vietnam se traduit par une modification du régime foncier et des conditions de production. La terre reste collectivisée mais le cheptel, le terrain d'habitation, le jardin reviennent à un régime de propriété privée.

## ▼ Inégalités foncières

Ceux qui avaient reçu des animaux de trait ont un avantage : ils peuvent toucher une part supplémentaire de la récolte en mettant leur attelage à la disposition des groupes de travail. Ceux qui avaient obtenu un terrain d'habitation y cultivent des produits pouvant être écoulés en dehors du marché d'État. Ces privilégiés peuvent accumuler du capital, accumulation à l'origine d'une différenciation sociale entre les agriculteurs.

En 1981-1982, une redistribution des terres, en principe égalitaire, a lieu. Le critère retenu est celui du nombre de personnes constituant un foyer. En réalité, elle a pénalisé les foyers jeunes puisque leurs enfants à venir n'étaient pas pris en compte. Cette redistribution a favorisé ceux qui possédaient un attelage et qui ont eu droit à une part supplémentaire de terre ainsi que les cadres locaux et chefs de village.



En 1992, une loi foncière a été promulguée légalisant le droit de propriété privée sur les terrains d'habitat et de jardin. Elle a instauré un droit d'occupation sur les autres types de terres agricoles. Celui-ci permet l'obtention d'un titre foncier, la transmission des terres par héritage mais interdit la vente.

### ▼ Histoires de familles paysannes

L'histoire foncière au Cambodge peut se lire dans la trajectoire de quelques familles cambodgiennes paysannes. A Sang, district de la province de Kandal, à 25 km de la capitale, la densité est de 300 habitants au km<sup>2</sup>. Dans ce district de 500 km<sup>2</sup> peuplé de 155 000 habitants, beaucoup de terres, dotées d'un droit d'occupation, ont été vendues ou mises en garantie auprès des usuriers.

De nombreuses transactions ont eu lieu depuis la décollectivisation mais les titres fonciers n'ont été attribués que pour le dixième des surfaces concernées. De fait, la sécurité foncière n'est pas assurée. Des tensions resurgissent. Sur les rizières de saison sèche, de nombreuses parcelles deviennent improductives en raison de la dégradation du réseau d'irrigation. Les familles qui ont le moyen de louer ou d'acheter une pompe, s'approprient ces rizières au fur et à mesure qu'elles sont abandonnées.

Cham Savan fait partie de ces familles qui ont abandonné leur rizière. Elle vit avec cinq enfants dans une petite maison en mauvais état sur la bordure gauche du Bassac (le Mékong). Son mari a dû quitter le foyer pour travailler comme ouvrier du bâtiment à Pnom Penh. Sans terre sous l'ancien régime, le couple a eu droit, au moment de la réforme, à 6 300 m<sup>2</sup> de surface : le foyer n'était alors constitué que de deux personnes.

En 1986, la famille a pourtant vendu la moitié de son terrain d'habitat pour éviter au mari la conscription forcée. Il ne lui restait plus qu'une rizière de saison sèche qu'elle a abandonnée en raison de la dégradation du réseau d'irrigation et de l'impossibilité de louer une pompe.



Petite fille dans un champ de manioc du delta du fleuve Mékong au Vietnam

Le foyer pratique des activités non liées à la terre : séchage de feuilles de kapokier, élevage de vaches allaitantes en métayage, vente de force de travail. La première étape de cette décapitalisation était certes liée à une contrainte conjoncturelle, mais le faible accès à la terre, au moment de la redistribution, ne lui permet pas de sortir de la crise.

Les « grands propriétaires », souvent issus de la bourgeoisie agro-commerçante de l'ancien régime, ont connu un sort beaucoup plus enviable.

La famille de Chum Kim avait une superficie importante sous l'ancien régime (12 ha) et une activité de commerçant prospère. A la décollectivisation, Chum Kim a reçu 1,65 ha et un attelage, symbole de l'accumulation réalisée ultérieurement.

Depuis, Chum Kim a acheté 2,26 ha, une pompe, diversifié ses productions et ajouté un peu d'artisanat à ses activités agricoles. Cette famille se situe dans la

moyenne supérieure des producteurs de la zone.

La famille de Leng Horn fait, elle, partie des « nouveaux riches ». Jusqu'en 1975, Leng Horn cultivait 1 000 m<sup>2</sup> en maraîchage. Chef de Lâng (équipe) sous Pol Pot, il obtiendra 2 hectares des meilleures terres et devient chef de village de 1983 à 1987. Sous-chef de village depuis 1987, il est responsable du secteur agricole et dispose actuellement de plus de 3 ha, d'un attelage et d'une motocyclette.

Entre les paysans obligés de décapitaliser et ceux qui peuvent accroître leur capital, il y a une frange de paysans qui subsistent. C'est le cas de la famille Dek Mech. Petit propriétaire, en situation stable depuis la décollectivisation, cette famille avait très peu de terres cultivables sous l'ancien régime et ne disposait que d'un outillage manuel. En 1981, elle a obtenu 1,12 ha et un demi attelage. En intensifiant les parcelles, elle s'est maintenue au-dessus du seuil de viabilité.

### ▼ L'attelage fait la différence

En réalité, au-delà des surfaces attribuées, la distribution des attelages et des jardins a posé les premiers jalons d'une différenciation progressive des producteurs. Par la suite, les écarts se sont creusés entre ceux qui étaient détenteurs d'attelage et ceux qui ne l'étaient pas, entre ceux qui avaient des fonctions officielles et les autres. Enfin, les anciens grands propriétaires ou commerçants ont pu se réapproprier d'importantes surfaces agricoles grâce à une tégarnie cachée.

L'existence d'un marché foncier peu contrôlé a facilité cette évolution. La redistribution n'est pas seule à l'origine de cette reproduction des inégalités sociales. Sa gestion, notamment à partir de 1991 et le désengagement progressif de l'État dans le secteur de la production agricole portent également un grande responsabilité.

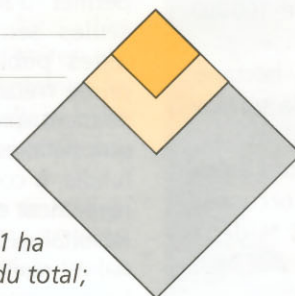
**Diane Intertaglia et Niels Morel**

*Vétérinaires sans frontières*

Tomlé Busaé, Chamca Mon, Phom Penh, Cambodge. Tel Fax 855 23 36 24 86.

#### Surfaces des exploitations en 1990

+ 2 ha 20%  
+ 1 ha 18%  
- 1 ha 62%



En 1983, les exploitations de - 1 ha représentaient 46 % du total; celles de + 2 ha, 7 %.